



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



© Xavier Schwebel / MEN

Lire
ensemble

Des mesures pour
favoriser la lecture
dès le plus jeune âge

Sommaire

Édito _____ p. 4

Donner et redonner
le goût de la lecture _____ p. 7

Installer
un réflexe de la lecture _____ p. 9

Sanctuariser
des lieux de lecture _____ p. 17

**Faire du choix
du livre**
un moment de partage _____ p. 21

Focus

La rencontre avec les auteurs,
ultime relais de la lecture _____ p. 25

Focus

Le Quart d'heure lecture _____ p. 26



Édito

La lecture est partagée. Lire, c'est voyager dans l'espace et dans le temps, rencontrer des figures historiques ou imaginaires, découvrir le monde et l'autre, s'évader et rêver. C'est une transmission, un apprentissage, une habitude, une rencontre. Or, aujourd'hui, nos jeunes de 7 à 19 ans passent en moyenne dix fois

plus de temps en compagnie d'un écran que d'un livre. Au lycée, près d'un élève de seconde sur trois ne lit plus pour le plaisir.

Ce constat appelle une action déterminée pour redonner à la lecture sa place singulière. Les États généraux de la lecture pour la jeunesse, qui ont donné la parole à plus de 30 000 personnes, ont mis en lumière deux réalités étroitement liées : pour beaucoup de jeunes, la lecture est vécue comme une contrainte scolaire ; pour trop de familles, l'accès au livre demeure inégal. Dans les milieux modestes, seuls 36 % des jeunes déclarent avoir « beaucoup de livres » à la maison, contre 74 % dans les milieux favorisés.

Pourtant, partout sur le territoire, des solutions existent.

Des professeurs, des bibliothécaires, des auteurs, des associations, des familles innovent chaque jour. Le défi n'est pas d'inventer des dispositifs révolutionnaires pour donner à lire, mais de structurer, valoriser et inscrire dans la durée ce qui fonctionne, et de **promouvoir la lecture partout et pour tous.**

Car le livre est aussi un objet social: l'enfant devient lecteur parce qu'il a vu lire, parce qu'il a lu avec d'autres, parce qu'un adulte lui a transmis le goût, le temps et l'envie. La lecture s'enracine lorsqu'elle est partagée, valorisée, choisie. Elle devient alors une alternative crédible aux écrans, non par interdiction, mais par désir.

Telle est l'ambition de notre École pour la lecture : installer un continuum de la petite enfance à l'adolescence pour construire une relation durable au livre. Ritualiser des temps de lecture, mettre en valeur des espaces dédiés, proposer des références partagées : autant de leviers concrets pour que la lecture anime et nourrisse le quotidien de nos élèves.

L'enjeu est éducatif. Il est aussi de santé publique. La lecture développe les capacités cognitives, renforce l'attention, apaise. Dans un monde saturé de sollicitations numériques, elle offre une alternative éprouvée.

Lire ensemble, c'est grandir ensemble. C'est offrir à chaque enfant, quels que soient son milieu et son parcours, la possibilité de rencontrer le livre non comme une obligation, mais comme un compagnon de vie. Entre ses pages se déploient bien plus que des histoires : un espace de liberté, d'émancipation et de construction de soi. Un refuge face au bruit du monde ; une fenêtre ouverte sur l'infini des possibles.

Faisons le pari que chaque enfant porte en lui un lecteur qui ne demande qu'à naître – et que nous avons, ensemble, le pouvoir de l'éveiller.

Édouard Geffray

Ministre de l'Éducation nationale



Donner et redonner le goût de la lecture

Le constat peut paraître alarmant : selon le récent rapport « *Enfants et écrans : à la recherche du temps perdu* » et le baromètre du Centre national du livre réalisé avec Ipsos, **entre 7 et 19 ans, les jeunes consacrent en moyenne 19 minutes à la lecture et 3 h 11 par jour aux écrans**. En outre, l'accès à la lecture reste fortement marqué par des inégalités géographiques, culturelles et sociales. Celles-ci se traduisent très concrètement dans les apprentissages. Les études montrent que, plus les élèves consacrent de temps à la lecture plaisir, meilleurs sont leurs résultats en fluence et en compréhension de l'écrit. L'écart le plus marqué apparaît autour du seuil de 30 minutes quotidiennes : en 6^e, les élèves lisant entre 30 minutes et 1 heure par jour lisent en moyenne 12 mots de plus par minute que ceux qui lisent moins de 30 minutes. Le plaisir de lire est donc un levier décisif de réussite scolaire ainsi qu'un enjeu d'ouverture culturelle et d'épanouissement personnel.

Donner et redonner le goût de la lecture aux enfants implique une mobilisation collective tant dans les écoles, les collèges et les lycées, que dans les médiathèques, les espaces de loisirs et au sein des familles. Accompagnant les résultats des États généraux de la lecture pour la jeunesse présentés en décembre 2025, le ministère de l'Éducation nationale se mobilise pour que les élèves, dès leur plus jeune âge, découvrent le plaisir de lire, au-delà de leur intérêt pédagogique.

Amplifier ce mouvement, y associer plus encore ses partenaires naturels, ancrer des rituels et des habitudes dans la vie quotidienne de l'élève, créer l'envie de lire et la voir grandir, sont autant d'objectifs qui peuvent se concrétiser simplement par des initiatives permettant de :

- installer un réflexe de la lecture ;
- sanctuariser des lieux de lecture ;
- faire du choix du livre un moment de partage.



© Julie Bourges / MEN.

Installer un réflexe de la lecture

Temps d'accueil lecture des familles

Les écoles sont invitées à établir un temps de lecture avec les parents et leurs enfants, sur le temps scolaire ou extrascolaire.

Le goût de la lecture se cultive tout au long de la scolarité. Dès la maternelle, la pratique de la lecture peut être dynamisée autour d'un temps d'accueil conjoint avec les parents. Il leur offre des repères pour la lecture partagée, facilement transposables à la maison. Elle met en lumière la capacité des jeunes enfants à comprendre et à apprécier les histoires, afin de faire de ces temps de lecture des moments de plaisir, de complicité et d'évasion partagée.



Un parcours littéraire à l'école maternelle du Lac à Voisins-le-Bretonneux (Versailles)

« Un parcours littéraire est organisé en bibliothèque autour d'un projet de lecture-écriture-illustration en moyenne section, associant les familles et leurs enfants. »

Histoire du soir

À la maison, la pratique régulière de l'histoire du soir est un élément déterminant pour l'ouverture d'esprit des plus jeunes à un imaginaire et pour les inciter à une pratique régulière de la lecture quand ils seront en âge de lire.

« Histoire du soir »

avec l'appui de partenaires

Un partenariat avec des médias de service public, notamment Radio France, fédère les dispositifs existants sous un label commun « Histoire du soir ».

Ce partenariat pourra notamment s'appuyer sur l'acculturation des enseignants à des formats audio dédiés à la jeunesse, comme *Une histoire et... Oli*, des contes pour les 5-7 ans imaginés et racontés par de nombreux auteurs. Accessibles à tous, ces contenus constitueront une ressource précieuse pour les parents désireux de réenchanter le rituel de l'histoire du soir. La démarche portera également sur la mise à disposition de sélections d'audiolivres, sur un lien renforcé entre les éditions du livre pour l'été offert aux élèves de CM2 et des podcasts thématiques, ainsi que sur la diffusion de spots valorisant la lecture dans le cadre familial.

Cet été je lis

la lecture partout, pour tous, tout l'été

À travers le prêt de livres et la mobilisation collective de nombreux partenaires, Cet été je lis permet aux élèves d'avoir accès à la lecture tout l'été, là où ils se trouvent.

En juin 2026, tous les élèves de CM2 emporteront dans leur cartable un exemplaire des *Métamorphoses* du poète latin Ovide, dans une version illustrée et accompagnée de jeux. Les élèves pourront ainsi découvrir des dieux, des déesses et des héros de la mythologie gréco-romaine avant de les retrouver au programme de 6^e et d'en parler avec leurs professeurs.

Au-delà de ce livre de l'été, tout le réseau de l'éducation nationale est invité à développer des partenariats avec les librairies et les collectivités pour permettre à chaque écolier de partir en vacances avec un ou plusieurs livres. Des livres de la bibliothèque de l'école sont prêtés aux élèves du CP au CM1. Dans un cadre partenarial, les bibliothèques municipales pourront également être sollicitées pour proposer des livres pendant l'été. Les écoles sont incitées à faire de la remise des livres un temps fort associant les familles qui accompagneront leurs enfants dans la lecture au cours de l'été, avant leur retour en classe qui ouvrira à de nouveaux échanges collectifs sur ces découvertes estivales.

Le ministère s'appuie également sur un réseau de partenaires qui mettent la lecture au cœur des vacances. Ainsi, jeunes et moins jeunes, pourront lire partout et tout le temps.

Prêts de livres

hors temps scolaire

Grâce aux « sacs à livres » ou « sacs à histoires », les élèves peuvent emmener chez eux un livre de la classe pour un soir, un week-end, une semaine ou des vacances.

Les écoles et établissements scolaires sont invités à systématiser les partenariats avec les médiathèques locales, en organisant régulièrement des visites de classes et l'inscription des élèves.



Prêts surprises pour les vacances au collège Pays de Serres à Lauzerte (Toulouse)

« Les élèves empruntent pour les vacances des livres emballés, choisis de manière aléatoire afin de prolonger la pratique de la lecture hors temps scolaire. Ce "prêt cadeau" qui repose sur une mécanique simple et ludique encourage la curiosité et diversifie les lectures. »

Quart d'heure lecture

Déjà largement plébiscité et facile à mettre en place, le principe en est simple : chaque jour, à l'école, au collège, au lycée, les équipes éducatives instaurent un temps de lecture d'environ 15 minutes pour tous, élèves et adultes.

Placé en début de cours, à l'intercours ou à un autre moment de la journée selon l'organisation de l'établissement, ce temps partagé crée une expérience collective de la lecture. Lire ensemble, chacun plongé dans son univers, instaure un climat de concentration apaisé et fait de la lecture un geste social valorisé. Ce quart d'heure n'est pas anodin : il correspond au temps nécessaire pour entrer dans une lecture, créant ainsi un élan que beaucoup d'élèves choisissent de prolonger sur leur temps personnel. Pour maintenir sa dynamique, le Quart d'heure lecture s'inscrit dans un projet global du livre et de la lecture ; valorisant la place du livre dans l'espace scolaire en classe ou dans la bibliothèque de l'établissement, par un partenariat avec une médiathèque, une résidence d'auteur, un projet d'écriture, un prix littéraire ou un concours de lecture à voix haute. L'objectif est que la lecture devienne ainsi un choix spontané pendant les temps de pause, notamment la récréation et la pause méridienne.

Plus de 300 000 élèves participent chaque année aux concours Si on lisait à voix haute et Les petits champions de la lecture.

Semaine de la lecture

à l'école, au collège et au lycée

Chaque année, à l'occasion des Nuits de la lecture, les écoles, collèges et lycées pourront participer à une semaine pour valoriser les projets pédagogiques autour de la lecture.

Portée par les élèves et leurs professeurs, elle implique toute la communauté éducative et les parents. Cette semaine valorise les projets mis en œuvre dans l'établissement pour faire du livre un lien social (lectures à voix haute, prestations artistiques, participation à des prix littéraires, etc.). C'est également l'occasion de sensibiliser les familles à l'enjeu de la lecture qui participe au bien-être des jeunes.



La Semaine de la lecture à l'école Marcelle Cahn (Strasbourg)

« Du 23 au 27 mars, toute l'école vivra comme l'an dernier une semaine spéciale au cours de laquelle elle se transforme en bibliothèque géante. Finis les cartables et les élèves assis en classe, tout le monde troque ses affaires contre des coussins et des livres, pour participer à des ateliers de lecture, de découverte des métiers de l'illustration, de jeux autour des livres et même de résolution d'enquêtes. L'an dernier, 483 élèves de tous les niveaux avaient participé à cette semaine, avec un enthousiasme partagé par tout le monde, parents et équipe pédagogique compris ! »



© Marie Genel / MEN.

Sanctuariser des lieux de lecture

Travailler avec les collectivités

pour faciliter l'accès à la lecture

**Multiplier les coins lecture accessibles
par l'aménagement des lieux scolaires
et encourager les partenariats entre
les établissements et les collectivités locales.**

L'aménagement des coins lecture accessibles dans les classes, couloirs et dortoirs, prendra notamment appui sur le réseau académique de référents bâti scolaire pour collaborer avec les collectivités.

Les partenariats avec les collectivités permettront aussi de faciliter l'inscription des parents aux médiathèques.

Cette démarche peut prendre la forme d'actions d'information et d'accompagnement à destination des élèves et de leurs familles, notamment à travers des temps dédiés tels que « en CP, je visite et je m'inscris » ou « en 6^e, je visite et je m'inscris », permettant de familiariser chacun avec les lieux et les usages de la lecture publique.



Lecture pour tous à l'école Sorbier (Paris 20^e)

« Les temps scolaire et périscolaire sont associés à la lecture, en partenariat avec une bibliothèque de quartier et la Bibliothèque nationale de France (BnF). Les élèves explorent différentes formes de lecture et d'écriture et participent à des ateliers et visites culturelles. Les familles sont pleinement associées, notamment lors de restitutions organisées dans l'école. »

Des clubs de lecture pour une pratique sociale partagée

Le club de lecture offre un cadre propice à l'appropriation du livre par les élèves pour échanger ses impressions entre camarades.

Sous l'impulsion des professeurs documentalistes, de nombreux établissements proposent des clubs de lecture qui permettent aux élèves de partager leurs lectures et de découvrir des genres variés. Ces clubs de lecture seront valorisés par des évènements tels que les Nuits de la lecture ou des pratiques comme le partage de ressources et mis en lien avec les clubs portés par les associations et collectivités. Au niveau des établissements, ces clubs seront encouragés à participer aux réflexions sur les acquisitions documentaires, leur donnant une place dans l'élaboration de la politique de lecture de l'établissement.

Les écoles, collèges et lycées qui mettent en place des clubs lecture sont invités à les faire connaître au sein de l'établissement, mais également auprès des bibliothèques et librairies locales.



Le club lecture du lycée Guez de Balzac à Angoulême en Charente (Poitiers)

« Depuis 2013, il est animé par la CPE, notamment pour les internes. Lors de ce rendez-vous hebdomadaire, à 20 heures, autour de tisanes et de pâtisseries, les participants échangent leurs coups de cœur littéraires. Certains, d'abord auditeurs, finissent par choisir un livre et oser en parler. Ils développent ainsi la précision de l'expression, de la force de conviction et le plaisir du débat dans un environnement rassurant. Au fil des années, le club a noué des relations avec les librairies de la ville et de nombreux écrivains, accueillis par les professeurs de français ou d'histoire, tous partenaires précieux pour donner envie aux jeunes d'ouvrir un roman. »



© Philippe Devernay / MEN.

Faire du choix du livre

un moment de partage

Des listes de référence élaborées avec les partenaires du ministère et les élèves

Le ministère publiera chaque printemps des listes d'œuvres conseillées, classées par âge et mises en lien avec les thématiques des programmes d'enseignement.

Afin de favoriser la lecture personnelle des élèves et conseiller aux parents des lectures adaptées à l'âge de leurs enfants, ces listes annuelles de référence sont co-construites avec les partenaires de l'éducation nationale, au premier rang desquels le Centre national du livre. Celles-ci sont mises à disposition de manière aisément accessible dans l'établissement et transmises aux parents dès leur publication pour en faire de véritables marqueurs dans le calendrier scolaire.

Une sélection nationale sera également élaborée par les élèves dans le cadre des clubs de lecture, pour leur permettre de désigner leurs livres préférés.



Silence on lit ! au collège Anne Frank de Bussy-Saint-Georges (Créteil)

« Cette initiative a été imaginée pour répondre à une fluence en lecture décroissante en fin de CM2, mais également au manque de cohérence et de visibilité pour les parents. Tout au long de l'année, les élèves – de la 6^e à la 3^e - ont 5 séances de lecture de 10 minutes chaque semaine, en début ou fin de cours. Celle-ci peut se dérouler dans différentes matières sur la base d'une liste d'œuvres conçue par l'équipe des professeurs de lettres du collège et des ouvrages disponibles au CDI. »

Des lectures recommandées

dans les programmes de l'ensemble des disciplines

Pour permettre à tous les professeurs, quelle que soit leur discipline, de transmettre l'envie de lire.

Des listes d'ouvrages recommandés ont été constituées à l'appui des nouveaux programmes afin d'ouvrir les élèves à une grande diversité d'écrits : scientifiques, historiques, sociologiques, en langue étrangère, ou autre.



La rencontre avec les auteurs

ultime relais de la lecture

En lien étroit avec le Centre national du livre (CNL), le ministère entend poursuivre et amplifier le déploiement des résidences d'auteur dans les écoles et établissements scolaires. Fort d'un réseau de plus de 300 résidences déjà existantes, ce dispositif phare de l'éducation artistique et culturelle (EAC) ne se résume pas à une simple rencontre : il constitue un temps d'immersion et de partage privilégié, étendu sur plusieurs semaines.

Concrètement, une résidence permet d'accueillir un écrivain, un illustrateur ou un traducteur au sein d'une classe pour un projet de création co-construit avec l'équipe pédagogique. Organisée autour de six demi-journées d'intervention, elle offre aux élèves l'opportunité rare de découvrir les coulisses de la création, de désacraliser la figure de l'écrivain et de comprendre que le livre est une matière vivante.

Au-delà de la découverte d'une œuvre, ces résidences visent à tisser un lien indissociable entre la lecture et l'écriture. En passant de la posture de lecteur à celle de créateur, l'élève s'approprie la langue et les récits d'une manière nouvelle. Ce dispositif, qui privilégie les territoires ruraux et l'éducation prioritaire, incarne notre volonté d'offrir à chaque enfant, où qu'il soit, la chance de faire l'expérience sensible de la littérature.

Le Quart d'heure lecture

ou comment installer un temps de lecture quotidien

La mise en place du Quart d'heure lecture comme rendez-vous quotidien permet à toutes les personnes présentes dans l'école ou l'établissement scolaire, de l'élève au professeur, en passant par le personnel administratif, d'interrompre son activité pour lire le livre de son choix. Il offre un moment de lecture, volontairement restreint, pour que l'esprit du lecteur reste habité par l'univers du livre et de l'auteur, ce qui favorise l'envie de s'y replonger.

4 bonnes pratiques



Inscrire le Quart d'heure lecture dans le projet d'école ou d'établissement

pour en faire un temps partagé par tous avec une réflexion collective autour des modalités de mise en œuvre : place dans l'emploi du temps, durée du temps de lecture, modalités de choix des textes – lecture libre, sélection proposée, ou combinaison des deux.

2

Faciliter l'accès aux livres en aménageant des espaces de lecture dans les salles de classe. Ils favorisent le bon déroulement du temps dédié à la lecture et encouragent également les élèves à lire en dehors de ce moment ritualisé.

3

S'appuyer sur les bibliothèques de proximité en développant des collaborations avec les bibliothèques municipales ou associatives, afin d'enrichir et de renouveler régulièrement l'offre de livres mise à disposition des élèves.

4

Créer des temps d'échanges autour des lectures, formels ou informels, pour permettre aux élèves de partager leurs impressions, de recommander des ouvrages et de donner une dimension collective et vivante à la lecture.

[education.gouv.fr](https://www.education.gouv.fr)